

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Céline Larochelle

<https://www.cadre21.org/membres/6204bd3e925627bf7ab6f376>

Date d'obtention : 2024-08-29 18:19:41

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Collaboration avec les partenaires écoles, Service de police, Directeur des poursuites, cavac

Le processus avec la trousse va plus rapidement dans les délais 4 jours. Un outil pour mieux suivre les étapes.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je mes sens plus outillés.

Je peux identifier les circonstances, Mieux évaluer les degrés d'explications sexuelle sans toutefois regarder les images. Comprendre les motivations des personnes impliquées.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Les impacts sur la victime et son entourage immédiat. Autant physique que psychologique.